

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALLÉE- JONCTION TENUE AUX LIEUX DES SÉANCES LE 20 NOVEMBRE 2024
À 08 H, DUMENT CONVOQUÉ

Sont présents :

Siège #1 - Marie-Ève Roy

Siège #4 - Denis Vachon

Siège #5 - Yannick Rodrigue

Siège #6 - François Cliche

Est/sont absents:

Siège #2 - Dave Vachon

Siège #3 - Marie-Christine Lavoie

Formant quorum sous la présidence de la mairesse. Isabelle Perron, directrice générale, assiste également à la séance.

La personne qui préside la séance, soit Madame Patricia Drouin, informe le conseil qu'à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, elle ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2024-11-21

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - PRAFI - Dépôt d'une demande de modification du projet de construction du nouveau garage municipal

3.2 - Contrat - Achat d'un camion pour les travaux de la voirie

3.3 - Adhésion au programme de prévention de la FQM

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Eve Roy

ET RÉSOLU d'adopter le projet d'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3 - SUJETS À DISCUTER

2024-11-22

3.1- PRAFI - Dépôt d'une demande de modification du projet de construction du nouveau garage municipal

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'un nouveau garage et bureaux municipaux a été préqualifié à la subvention PRAFI

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Vallée-Jonction souhaite morceler le projet de construction, et ce, afin de respecter les capacités financières de la municipalité et que dans cet optique, il est proposé de construire le garage municipal seulement.

CONSIDÉRANT QUE des vérifications ont été préalablement effectuées auprès du ministère des Affaires Municipales à savoir que les modifications proposées, soit d'enlever les bureaux municipaux du projet de construction, ne mettra pas en péril notre admissibilité au programme de subvention PRAFI.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU de déposer une demande de modification auprès du ministère des Affaires Municipales, et ce, afin qu'un garage municipal seul soit construit sans les bureaux municipaux dans le cadre du projet de construction déjà soumis au Programme de subvention PRAFI et d'autoriser la direction générale à faire les démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-11-23

3.2- Contrat - Achat d'un camion pour les travaux de la voirie

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Vallée-Jonction souhaite acheter un nouveau camion pour les travaux de la voirie

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire la Municipalité de Vallée-Jonction a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès de détaillants de camion;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit au Centre du Camion Beaudoin inc. au montant de 114 674.09\$ pour un véhicule 2025 International CV 515 4x4 et d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer tous les documents pour donner effet à cette transaction, le tout pris à même les surplus accumulés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-11-24

3.3- Adhésion au programme de prévention de la FQM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vallée-Jonction est dans l'obligation de mettre en place un Programme de prévention d'ici début février 2025

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités offre des services en prévention par le biais de la firme conseil Medial Services-Conseils SST

CONSIDÉRANT QUE les services offerts incluent la rédaction d'un programme de prévention complet pour la municipalité, la gestion des réclamations à la CNESST, l'accès gratuit à 22 formations en santé et sécurité et l'accès illimité à des services-conseils téléphoniques en prévention de risques SST

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre la possibilité de faire partie éventuellement d'une Mutuelle de prévention

CONSIDÉRANT QUE les honoraires annuels établis en fonction de la masse salariale sont approximativement de 1 860 \$

CONSIDÉRANT QUE des coûts additionnels d'approximativement 900 \$ sont ajoutés pour tous risques de tolérance zéro, ces risques nécessitant davantage de travail pour les mises aux normes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU de retenir les services de prévention de la FQM et d'autoriser la mairesse à mandater la firme Medial Services-Conseils SST pour la représentation de la Municipalité de Vallée-Jonction auprès de la CNESST

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2024-11-25

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 08h15.

Patricia Drouin, mairesse

Isabelle Perron, directrice générale

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse